

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Mélanie LOIZEAU, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Stéphane BARBARIT, Mélanie PETITEAU, Sandra GODET, Patrice ROUSSELOT,

Excusés : Delphine MERLET qui a donné pouvoir à Mélanie LOIZEAU, Clément RECROSIO, Sonia CHENOUARD, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 20 février 2024

M. Patrice ROUSSELOT a été désigné secrétaire de séance

N°3/27.02.24

AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par un vote à mains levées (16 votants – 16 OUI), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

• Commune

Résultats à affecter :

379 817.90 € : la totalité est affectée au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2024

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 29 février 2024

Le Maire

Roseline PHLIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État